



## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 26 octobre 2021, le nom, le sigle (abréviation) et les emblèmes de l'«Organisation Africaine de Normalisation», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
  - en français: ORGANISATION AFRICAINE DE NORMALISATION
  - en anglais: AFRICAN ORGANISATION FOR STANDARDISATION
- b. le sigle (abréviation)
  - en français: ORAN
  - en anglais: ARSO
- c. les emblèmes



26 octobre 2021

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

